



LE 28 SEPTEMBRE 2020

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 28 septembre 2020 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : Mme Nancy Pelletier, conseillère #1

9547-280920 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

9548-280920 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 082 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 OCTOBRE 2020 (RÈGLEMENTS # 1171,1177 ET 1233).**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beaupré souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 082 100 \$ qui sera réalisé le 6 octobre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1171	536 230 \$
1177	345 600 \$
1233	200 270 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 1171, 1177 et 1233, la Ville de Beauré souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE SIMARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 6 octobre 2020;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 avril et le 6 octobre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	35 500 \$	
2022.	35 900 \$	
2023.	36 400 \$	
2024.	36 900 \$	
2025.	37 600 \$	(à payer en 2025)
2025.	899 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1171, 1177 et 1233 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 octobre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

9549-280920

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QUE la Ville de Beauré a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 octobre 2020, au montant de 1 082 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CD DE LA COTE-DE-BEAUPRE

35 500 \$	1,45000 %	2021
35 900 \$	1,45000 %	2022
36 400 \$	1,45000 %	2023
36 900 \$	1,45000 %	2024
937 400 \$	1,45000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,45000 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

35 500 \$	1,46000 %	2021
35 900 \$	1,46000 %	2022
36 400 \$	1,46000 %	2023
36 900 \$	1,46000 %	2024
937 400 \$	1,46000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,46000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

35 500 \$	0,70000 %	2021
35 900 \$	0,80000 %	2022
36 400 \$	0,95000 %	2023
36 900 \$	1,10000 %	2024
937 400 \$	1,20000 %	2025

Prix : 98,62500

Coût réel : 1,48859 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE LA COTE-DE-BEAUPRE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Beupré accepte l'offre qui lui est faite de CD DE LA COTE-DE-BEAUPRE pour son emprunt par billets en date du 6 octobre 2020 au montant de 1 082 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 1171, 1177 et 1233. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

9550-280920

AUTORISATION À SIGNATURE ENTENTE FIMEAU

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).

9551-280920 **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DES PRÉPOSÉS À L'ACCUEIL AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'entériner l'embauche des personnes suivantes selon la politique salariale en vigueur :

- Matthew Trottier
- Alice Longpré

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'était présente.

9552-280920 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 40.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe